

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 03 Jun 2009  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4458

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : TECHNIQUES DU VITRAIL ET DU TIFFANY  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE

TRANSITION

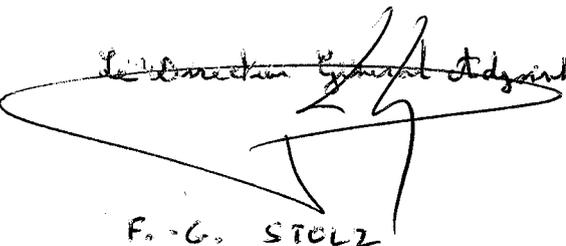
Code Référence : 610030U11C1

Domaine : 601 Arts appliqués-SE:arts décoratifs,arts graphiques...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

  
F.-G. STOLLZ

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

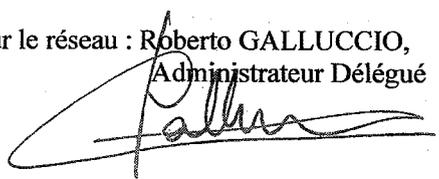
**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- Communauté française
- Provincial et communal

- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : **Roberto GALLUCCIO,**  
Administrateur Délégué



Date et signature : 21 avril 2009

**2. Intitulé de l'unité de formation :**

*Techniques du Vitrail et du Tiffany*

CODE DE L'U.F. <b>610030V11C1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION <b>601</b>
-----------------------------------	---

- 3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s)
- 4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° **2** de 1 page(s)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- Enseignement secondaire de :  transition  qualification  
du degré :  inférieur  supérieur
- Enseignement supérieur de type court  Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :**  oui  non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Reprise en annexe n° **3** de 1 page(s)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° **4** de 1 page(s)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° **6** de 1 page(s)

CODE DE L'U.F. <b>61 0030 U11 C1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <b>601</b>
--------------------------------------	---

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<b>1. Dénomination du (des) cours</b>	<b>Classement du (des) cours</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Technologie	CT	B	52
Pratique professionnelle	PP	L	140
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	48
		Total des périodes	240

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

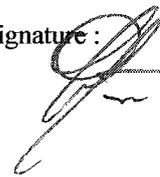
ACCORD PROVISOIRE

- PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : **29.05.09**

Signature :



**J. LEONARD**  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

**COPIE CONFORME**



Le Directeur Général Adjoint

F.-G. STOLZ

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de réaliser des décors en verre découpé et assemblé selon les techniques du vitrail et du Tiffany , d'y associer des éléments peints en grisaille, en respectant le cas échéant, les règles de composition, de stylisation, d'harmonie, de couleurs et à l'intégration dans l'espace ;
- ◆ de se sensibiliser à la restauration.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

*De manière autonome au départ d'un projet dessiné imposé par le chargé de cours en utilisant le matériel spécifique :*

- ♦ réaliser un ou plusieurs croquis d'observation en respectant le cas échéant les règles de perspectives, la composition, les harmonies, les nuances, les rapports de couleurs du cercle chromatique, les justes proportions ;
  
- ♦ expliquer et justifier les technique(s) utilisées.

### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite du cours de dessin de R2.

Il est fortement recommandé de s'inscrire et de suivre les UF :

arts graphiques – techniques sèches NIV.1 611130U11E1  
arts graphiques – techniques fluides NIV.1 611131U11E1

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour les cours pratiques, un étudiant par poste de travail, avec un maximum de 12 candidats.

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*dans le respect des règles environnementales, d'hygiène et de sécurité,*

##### **en technologie**

- ◆ de caractériser la technique du Vitrail et du Tiffany ;
- ◆ d'identifier les différents outils, leurs usages et leurs dangers lors de leur utilisation en Vitrail et en Tiffany ;
- ◆ d'expliquer les différentes étapes menant à la concrétisation d'un décor en Vitrail et Tiffany (découpe, ajustage, enrubannage, soudure, patine, mise au plomb, ... ) ;
- ◆ de déterminer les règles de composition et d'équilibre d'un projet au niveau des formes, des couleurs (selon leurs contrastes et harmonies) et du choix de la transparence des verres ;
- ◆ de repérer les faiblesses techniques et les formes inadéquates d'un projet avant réalisation ;
- ◆ d'expliquer la « grisaille » et d'identifier le matériel à utiliser (outils et peintures) ;
- ◆ d'identifier les différents produits utilisés pour la peinture (poudre de verre, gomme arabique, oxyde, térébenthine) ;
- ◆ de déterminer les températures de cuisson en fonction du projet à réaliser ;
- ◆ de déterminer l'équilibre entre le travaillé et le « non travaillé » ;

##### **en pratique professionnelle**

- ◆ de réaliser l'esquisse puis le croquis, en tenant compte des règles de composition des projets décoratifs à réaliser ;
- ◆ de concrétiser un ou plusieurs projets décoratifs en utilisant la technique du Vitrail ou celle du Tiffany (découpe du verre, ajustage à la meule, enrubannage, mise au plomb, soudure à l'étain, patines diverses, masticages, ...) :
  - à plat sur surface ;
  - en assemblage de surfaces ;
  - en volume (lampe, abat jour, photophore, sujets, ...) ;
- ◆ d'exécuter une grisaille sur verre à chaud à bonne température ;
- ◆ de remettre le poste de travail et les outils en état (rangement, nettoyage,...).

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *de manière autonome au départ d'un projet dessiné imposé par le chargé de cours en utilisant le matériel spécifique et dans le respect des règles de l'art* :

- ◆ de réaliser un projet décoratif en volume, associant une grisaille et utilisant la technique du :
  - Vitrail,
  - Tiffany ;
- ◆ d'expliquer et de justifier la ou les techniques utilisées.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'originalité et les qualités esthétiques,
- ◆ la pertinence des justifications,
- ◆ la qualité de finition du travail.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.